



MARCHE DE TRAVAUX ENGAGE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2123-1 DU
CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**AMENAGEMENT DES ENTREES DE BOURG KERGONAN, PLUMERGAT ET LOPERHET GRAND-
CHAMP (56390)**

A.A.P.C

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Comptable assignataire de paiements : Monsieur le Trésorier Principal de Vannes.

Ordonnateur : Madame Le Maire de la commune de Grand-Champ 56390.

Date limite de remise des offres :

16 JUILLET 2025 à 12 h 00

Nom, adresse et point(s) de contact du pouvoir adjudicateur :

Commune de Grand-Champ

Correspondant : Madame le maire – 4 place de la mairie – 56390 GRAND-CHAMP

Tel : 02.97.66.79.19. Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.grandchamp.fr/>

Renseignements techniques et administratifs liés à la présente consultation :

- Monsieur Melvin ROGER-GUERY – SIG & chargé d'opération en aménagement urbain
- sig@grandchamp.fr / 06 03 91 36 76

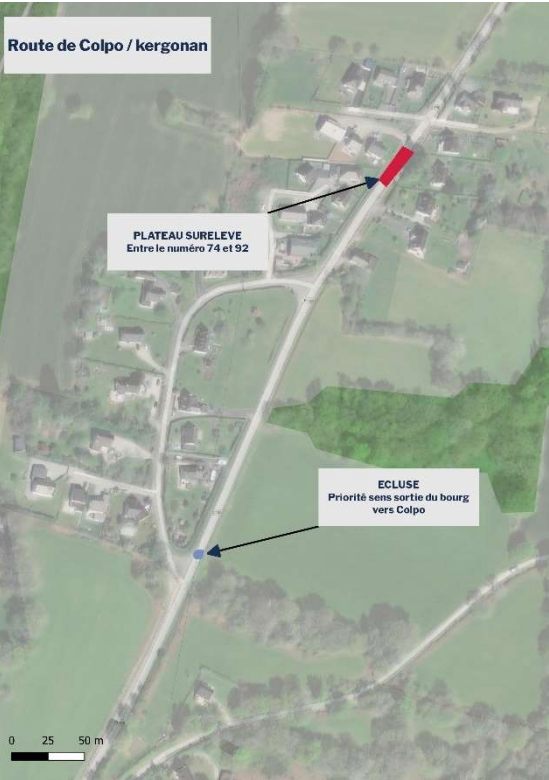
Objet du marché :

Le présent marché public a pour objet la création d'aménagements routiers sur trois entrées du bourg de Grand-Champ (56390).



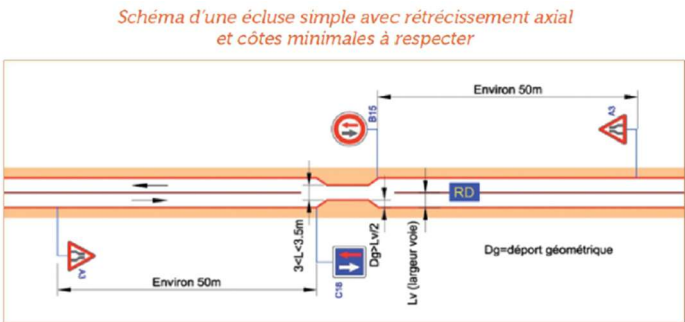
Caractéristiques principales :

1 – Entrée nord D150 : Route de Colpo / Kergonan



Plateau surélevé positionné entre la maison n°74 et n°92 prenant la largeur de la voie actuelle sur une longueur de 20 mètres. Il doit respecter les recommandations du guide du CEREMA notamment sur les caractéristiques géométriques et la signalisation verticale et horizontale. Le plateau et ses rampants seront en enrobés avec une couleur unie.

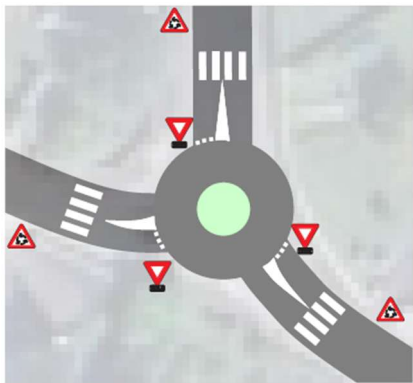
L'écluse situé au sud à proximité du carrefour de la rue de Kergonan devra avoir un sens de priorité à inverser (priorité pour les véhicules sortant du centre-bourg) et elle sera simple avec rétrécissement axial. Elle devra respectée les recommandations du CEREMA et la signalétique verticale et horizontale devra être conforme. Elle ne contiendra pas de By-pass vélo.



Caractéristiques géométriques	Valeur recommandée	
Déport géométrique	Demi-largeur de voie (ou largeur de file de circulation) voire plus sans descendre en dessous de 2 m Pas de pente préconisée	
Largeur de la voie d'entrée dans l'écluse	De 3,00 m à 3,50 m entre bordures. (voire moins) Surlargeur franchissable de 0,60 m à 1,00 m pour les véhicules agricoles, ou poids lourds	
Largeur d'une voie d'évitement pour cyclistes	1,50 m avec 1,00 m minimum	
Longueur de l'écluse	Ecluse déconseillée Longueur < 10 m Longueur < 15 m Longueur < 30 m Longueur < 60 m Longueur > 60 m	1000 < Trafic cumulé 2 sens en UVP/h 900 < Trafic cumulé 2 sens en UVP/h < 1000 700 < Trafic cumulé 2 sens en UVP/h < 900 600 < Trafic cumulé 2 sens en UVP/h < 700 Trafic cumulé 2 sens en UVP/h < 600 Simulation sur le terrain pour vérifier le fonctionnement
Largeur d'un cheminement piéton	1,80 m dégagé de tout obstacle, 1,40 m minimum.	

Source : CEREMA

2 – Route de Plumelin D179 : Carrefour de Loperhet / Lopabu



Un giratoire provisoire est déjà présent, il est nécessaire de le pérenniser. Mise en place d'un giratoire avec îlot franchissable de 15 m de diamètre environ. Signalétique verticale et horizontale adaptée à prévoir ainsi que le marquage au sol du giratoire et les traversées piétonnes. Un abaissement des trottoirs est à prévoir.

3 – Entrée sud D133 : Route de Plumergat / Bellevue



Plateau surélevé devra être positionné au niveau de la maison n°67 prenant la largeur de la voie actuelle sur une longueur de 20 mètres. Il doit respecter les recommandations du guide du CEREMA notamment sur les caractéristiques géométriques et la signalisation verticale et horizontale. Le plateau et ses rampants seront en enrobés avec une couleur unie.

L'écluse situé entre la maison n°45 et n°45 devra avoir un sens de priorité à inverser (priorité pour les véhicules sortant du centre-bourg) et elle sera simple avec rétrécissement axial. Elle devra respectée les recommandations du CEREMA et la signalétique verticale et horizontale devra être conforme. Elle ne contiendra pas de By-pass vélo.

Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires

Mode d'obtention des documents :

Envoi de la version papier sur demande écrite (courrier postal), ou retrait direct en mairie :

Mairie de Grand-Champ, place de la Mairie, 56390 GRAND-CHAMP

Envoi par mail (option à privilégier) sur demande réalisée à l'adresse mail suivante : sig@grandchamp.fr

Documents payants : non.

Variante non autorisée.

Tout candidat qui se procure le DCE sous format électronique par un autre moyen que celui décrit précédemment, risque, sans que la responsabilité du pouvoir adjudicateur puisse être engagée, de ne pas être tenu informé des éventuelles évolutions du dossier ou questions dans le cadre de la procédure

Pièces à remettre par le candidat :

- L'acte d'engagement valant DPGF, CCAP, CCTP et ses annexes éventuelles signé et daté
- Un mémoire technique présentant les spécificités que l'entrepreneur se propose de mettre en œuvre sur le chantier et les fiches techniques des matériaux.
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; (listés dans le formulaire DC1 ou forme libre)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société ;
- La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Critères de jugement des offres :

Valeur technique sur 50 points - Prix des prestations sur 40 points ; Délai d'exécution sur 10 points (Analyse des offres : Cf Article 4.3 du règlement de consultation.- Critères de jugement des offres)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'engager une négociation

Condition de transmission des offres :

cf. point de contact précité et art 5 du règlement de consultation

Date limite de remise des offres : **Mercredi 16 juillet à 12 h 00.**

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416 , 35 044 Rennes Cedex (tél : 02 23 21 28 28, fax : 02 99 63 56 84). Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr adresse internet : <http://www.rennes.tribunal-administratif.fr/>

Date de mise en ligne de l'avis d'appel public à la concurrence : **23 juin 2025.**